**Date limite pour la soumission des candidatures :** 1er juin 2023

Le Partenariat *Des nouveaux usages des collections dans les musées d’art* offre une bourse pour un stage postdoctoral d’un montant de 20 000$ pour l’année 2023-2024.

#

# Critères d’admissibilité

1. Être titulaire d’un diplôme de 3e cycle universitaire (doctorat ou équivalent reconnu par une université québécoise) depuis moins de cinq ans avant le début du stage postdoctoral.
2. Avoir pris des arrangements pour être affilié·e·s à une université ou à un établissement de recherche reconnus.
3. Être supervisé·e ou prévoir l’être par l’un·e des chercheur·euse·s du Partenariat mentionné·e·s ci-après :

Sophie Bélair Clément (UQO)

Anne Bénichou (UQAM)

Mélanie Boucher (UQO)

Emmanuel Château-Dutier (UdeM)

Michael Eberle-Sinatra (UdeM)

Marie Fraser (UQAM)

Nada Guzin Lukic (UQO)

Johanne Lamoureux (UdeM)

Kristine Tanton (UdeM)

Jean-Philippe Uzel (UQAM)

Jérôme Vogel (UQO)

# Critères de sélection

1. L’arrimage du projet de recherche avec un ou plusieurs des axes de recherche du Partenariat :
* **Axe 1 – La collection exposée** s’intéresse aux expositions de collections et cherche à retracer l’émergence des nouveaux usages, à les documenter et à les analyser.
* **Axe 2 – La collection engagée** étudie les modalités citoyennes du tournant participatif, celles qui transforment non seulement l’institution, mais les acteurs et la société.
* **Axe 3 – La collection élargie** considère les nouvelles pratiques de muséalisation, qui sont notamment impulsées par l’art contemporain et performatif. Sont étudiés les changements apportés aux processus d’acquisition, à la production documentaire et aux modalités de présentation des œuvres.
* **Axe 4 – La collection partagée** explore la manière dont, à l’ère numérique, le monde muséal envisage le partage et l’ouverture des collections comme une manière d’en prendre soin.
1. La qualité du projet de recherche (l’innovation du projet postdoctoral, sa faisabilité et ses retombées concrètes)
2. La qualité du dossier universitaire (formation, dossier de recherche, expériences professionnelles)
3. La bourse sera accordée aux jeunes chercheur·euse·s qui ne détiennent pas de financement des grands organismes comme le CRSH ou le FRQSC.

# Procédures pour soumettre sa candidature

1. Les dossiers de candidature doivent être envoyés à coordination@cieco.co au plus tard le 1er juin 2023. Les dossiers incomplets ou en retard ne seront pas considérés.
2. Le dossier devra comprendre les éléments suivants :
* Le formulaire Bourse postdoctorale du Partenariat dûment rempli
* Une présentation du projet de recherche (sujet, problématique, méthodologie, contribution envisagée et liens avec l’un ou plusieurs des axes de recherche du Partenariat) (max. 2 pages)
* Le résumé de la thèse
* Une bibliographie (max. 1 page)
* Un CV (maximum 2 pages) faisant état des principales contributions et expériences en recherche
* Deux lettres d’appui (dont l’une du ou de la superviseur·e)
* Le dernier relevé de notes du doctorat

Le tout assemblé dans un seul document PDF.

# Communication des résultats de sélection

Après avoir pris connaissance des dossiers de candidature, le comité d’attribution des bourses communiquera les résultats au plus tard le 30 juin 2023. Le comité d’attribution se réserve le droit de ne pas attribuer la bourse.

**Versement de la bourse**

La bourse de stage postdoctorale sera versée par l’université d’accueil et est soumise à des politiques qui peuvent varier d’une université à l’autre. Le montant total inclut les avantages sociaux si la bourse doit être convertie en contrat de recherche. Nous vous invitons à vous informer auprès de l’établissement où vous envisagez réaliser le stage.

Le stage postdoctoral devra débuter dans les 12 mois suivant l’octroi de la bourse.

CIÉCO cherche à développer une recherche équitable, diversifiée et inclusive.

Pour toutes questions, écrire à la coordonnatrice scientifique du Partenariat à coordination@cieco.co ou visiter cieco.